

Comptes semestriels 2013

Paris, le 1^{er} octobre 2013 : Turenne Investissement annonce avoir mis à la disposition du public son rapport financier semestriel 2013.

Bilan au 30 juin 2013 : 7,0 millions d'euros de plus-values latentes

Au 30 juin 2013, les immobilisations financières de Turenne Investissement atteignent 17,6 millions d'euros, contre 19,3 millions d'euros à fin décembre 2012.

Au cours du semestre, Turenne Investissement a renforcé ses participations au capital de deux sociétés pour un montant de 0,24 million d'euros, afin de poursuivre l'accompagnement stratégique de ces sociétés. Turenne Investissement a également investi 0,17 million d'euros dans le *FCPR Capital Santé 1* dans le cadre d'une nouvelle tranche d'investissement.

Par ailleurs, Turenne Investissement a enregistré des provisions, par mesure de prudence, sur les titres de deux sociétés pour un montant global de 2,0 millions d'euros.

La trésorerie (valeurs mobilières et disponibilités) atteint 8,9 millions d'euros au 30 juin 2013. Turenne Investissement n'a aucune dette financière et dispose ainsi de ressources pour saisir de nouvelles opportunités d'investissement.

ACTIF	30-juin-13	PASSIF	30-juin-13
Immobilisations incorporelles	-	Capital	10 416 165
Immobilisations corporelles	-	CAPITAUX PROPRES	27 059 450
Immobilisations financières	17 586 783	Autres fonds propres	-
ACTIF IMMOBILISE	17 586 783	Provisions pour risques et charges	70 522
Créances	797 774	Fournisseurs	174 544
Valeurs mobilières de placement	8 384 131	Dettes fiscales et sociales	-
Disponibilités	493 679	DETTES	174 544
Charges constatées d'avance	21 858		
ACTIF CIRCULANT	9 697 442		
TOTAL ACTIF (en €.)	27 304 516	TOTAL PASSIF (en €.)	27 304 516

Au 30 juin 2013, le montant des plus-values latentes, non comptabilisées, s'élève à 7,0 millions d'euros, affirmant de nouveau le fort potentiel de création de valeur dont dispose Turenne Investissement.

ANR au 30 juin 2013 : 8,19 € révélant une décote de 43 %

L'actif net réévalué (ANR) au 30 juin 2013 (part des commanditaires) s'élève à 34,12 millions d'euros, soit 8,19 € par action. Sur la base du dernier cours coté (4,64 € au 30 septembre 2013), l'action Turenne Investissement présente une décote de 43 % par rapport à la valeur de ses actifs (cours / ANR).

Comptes de résultats : baisse de 27% des coûts d'exploitation

Au cours du 1^{er} semestre 2013, Turenne Investissement a poursuivi sa politique de réduction des frais de fonctionnement. A ce titre, les charges d'exploitation ont diminué de 27,4% par rapport au 30 juin 2012.

Compte tenu des provisions enregistrées sur deux participations (sans incidence sur la trésorerie) et en l'absence de cessions, le résultat net ressort à -2,4 millions d'euros sur le semestre.

	30-juin-13	30-juin-12
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	- 426 158	- 584 671
Produits financiers	185 662	319 622
Charges financières	-1 866 748	-793 164
Résultat financier	- 1 681 086	- 473 542
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 549	7 710 188
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-291 826	-3 283 141
Résultat exceptionnel	- 283 277	4 426 463
RESULTAT NET	- 2 390 521	3 368 250
RESULTAT NET part des commanditaires	- 2 390 521	3 200 401

Perspectives pour le second semestre 2013

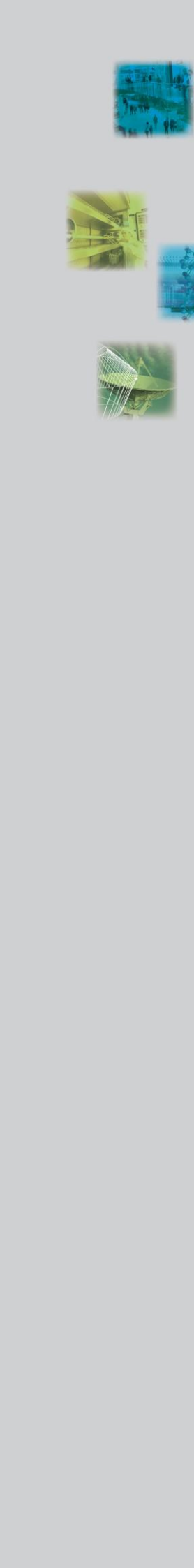
Au cours de l'année 2013, Turenne Investissement va continuer à accompagner les entreprises de croissance dans leur développement et renforcer son portefeuille de participations, grâce à sa connaissance et son expertise des PME françaises.

En parallèle, le groupe poursuit l'étude des meilleures possibilités de cessions de ses investissements les plus matures et se fixe toujours comme objectif d'extérioriser une partie significative de ses plus-values latentes à un horizon de 12 à 24 mois.

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services.



En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contacts

Turenne Capital

Caroline Pradeau

Secrétaire Générale

Tél. : 01 53 43 03 03

cpradeau@turennecapital.com

ACTUS finance & communication

Jean-Michel Marmillon

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 07 80

jmmarmillon@actus.fr

Chloé Van den Bussche

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 36

turennecapital@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.